

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION  
D'APPEL A PROJETS MÉDICO-SOCIALE**

**Appel à projet conjoint ARS/CD de la Somme pour la création d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) avec et sans hébergement pour la prise en charge de personnes handicapées adultes en situation de handicap psychique dans le Département de la Somme**

Conformément à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisations, l'ARS Hauts-de-France et le Conseil de département de la Somme ont lancé un appel à projets pour la création d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) avec et sans hébergement pour la prise en charge de personnes handicapées adultes en situation de handicap psychique dans le Département de la Somme.

2 candidatures ont été reçues par les services de l'ARS Hauts-de-France et du Conseil département de la Somme et ont toutes été déclarées recevables.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale, placée auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France et de la Présidente du Conseil départemental de la Somme, s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024.

En application de l'article R. 313-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Famille, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a décidé de surseoir à l'examen des dossiers déposés et de demander à l'un des candidats, de préciser et de compléter le contenu de son projet dans un délai de 15 jours suivant la notification de la demande.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale, placée auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France et de la Présidente du Conseil départemental de la Somme, s'est réunie à nouveau le mardi 14 janvier 2025 et a établi le classement suivant au regard des critères fixés par le cahier des charges :

Les dossiers déposés par LADAPT et le GCAP ne répondant pas au cahier des charges ou n'offrant pas les garanties suffisantes quant à la prise en charge des personnes à accueillir, l'avis émis par la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale est défavorable.

\*\*\*

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France, sur le site Internet de l'ARS Hauts-de-France et sur le site internet du Département de la Somme.

Fait à Lille, le 18/03/2025

Pour le Directeur général de l'ARS  
et par délégation,  
Le co-président de la commission d'information  
et de sélection d'appel à projet



Charly CHEVALLEY

Pour la Présidente du Conseil départemental et  
par délégation,  
La directrice générale adjointe des solidarités  
et de l'insertion,  
La co-présidence de la commission d'information  
et de sélection d'appel à projet



Cathie DHEILLY